

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 1^{er} décembre 2014 à 20h30.

Etaient présents : Catherine Déthune - Denis Molinier - Françoise Désirant - Julie Guichon - Catherine Chevrier - Marc Deforge - Sylvain Wolter - Sébastien Thill

Absente excusée : Murielle STEPHAN ayant donné procuration à Catherine DETHUNE

Absent excusé : Arnaud MATHIOTTE

Secrétaire de séance : Sébastien THILL

1 spectateur

Approbation du compte-rendu des réunions du 3 novembre et 12 novembre du 2014

Le compte rendu du 3 novembre a été approuvé par 9 voix pour et une abstention.

Le compte rendu du 12 novembre a été approuvé par 9 voix pour et une abstention.

Décisions modificatives :

Décision n° 5 : Cette année, des travaux ont été réalisés par nos adjoints techniques. Lors de leur réalisation, les dépenses passent en fonctionnement (matériaux et main d'œuvre). Mais eu égard au caractère pérenne des travaux, le conseil municipal décide de les immobiliser.

Des crédits doivent être ouverts pour réaliser cette étape d'ordre budgétaire : Vote à l'unanimité.

Montant des crédits alloués :

Création chemin grévé à l'aérodrome : 610€

Travaux logement communal : 3 050€

Achat et pose grillage terrain de BMX : 5 000€

Bardage aérodrome : 2 450€

Décision n° 6 : Madame le Maire informe l'assemblée qu'il manque 100€ pour régler le dernier radiateur acheté dans l'opération 57 "Aménagement ancienne école".

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de transférer du compte 21538 - opération 59 "extension de réseau" au compte 2135 - opération n° 57 la somme de 100€.

Décision n° 7 : Madame le Maire indique aux membres du conseil que l'opération 60 "reprise concessions cimetière" n'a pas été assez abondée au budget 2014 car l'annonce parue dans le journal n'avait pas été budgétisée.

Vote à l'unanimité pour le transfert suivant : du compte 21538 - opération 59 "extension de réseau" au compte 2116 - opération n° 60 la somme de 200€.

Décision n° 8 : Lors des travaux dans le logement communal chez Madame Weynant, la facture du plombier n'avait pas été prévue au budget 2014. Pour pouvoir régler la prestation, le conseil municipal décide, de transférer du compte 21538 - opération 59 "extension de réseau" au compte 2132 - opération n° 51 la somme de 265€.

Vote à l'unanimité.

Décision n° 9 : A la demande de la trésorerie, les frais d'études de la mairie ne doivent pas rester au compte 2031. Etant donné que les travaux pour la réhabilitation de la mairie ont commencé, les frais d'études doivent être transférés au compte 2313 "Immobilisations corporelles en cours".

Le conseil municipal décide d'ajouter les crédits nécessaires à hauteur de 14 385 €. Vote à l'unanimité.

Indemnité de conseil du receveur :

L'indemnité du receveur est calculée en fonction de la moyenne des dépenses réalisées au cours des trois dernières années. Sur la somme obtenue, un taux fixé par décret, est appliqué par tranches.

Considérant le changement de conseil municipal opéré en cours d'année, ses membres décident de reconduire l'indemnité de conseil, allouée à Monsieur Fautrès, à hauteur de 50 % soit 167.26€ brute.

Vote : 9 voix pour et une abstention.

Recensement 2015 :

Le recensement aura lieu l'an prochain, du 15 janvier au 14 février inclus. A cette occasion, un agent recenseur doit être recruté et un coordonnateur désigné.

L'agent recenseur retenu sera Monsieur CHAUVET Vincent et le coordonnateur, notre secrétaire de mairie.

L'agent recenseur se rendra dans chaque foyer de la commune pour que ce logement et les membres qui l'occupent, soient recensés. Le coordonnateur a pour mission de superviser le travail de l'agent recenseur et d'être l'interlocuteur de l'INSEE.

Le conseil décide de rémunérer les agents chargés du recensement de la façon suivante :

L'agent recenseur : 0.80 € par feuille de logement remplie, 1.01 € par bulletin individuel rempli et 25 € par séance de formation.

Le coordonnateur : 0.33 € par feuille de logement remplie et 0.71 € par bulletin individuel rempli.

Les frais de déplacement pour se rendre aux formations, seront également remboursés, en cas d'utilisation du véhicule personnel.

Vote : 9 voix pour et une abstention

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi :

Le contrat actuel se termine le 3 décembre prochain. La personne bénéficiaire de ce contrat n'a pas désiré le renouveler. Le conseil décide d'attendre avant de lancer une procédure de recrutement pour le remplacer ; le successeur de Monsieur Brémont vient juste de prendre son poste et les membres du conseil pensent qu'il est judicieux de lui laisser le temps de prendre ses marques avant le recrutement d'un nouveau CAE.

Location la Planche :

Par délibération en date du 3 janvier 2011, les différents lots de la parcelle la Planche ont été attribués.

Un des adjudicataires, Monsieur Lainé Jacques est décédé. Il occupait un lot d'une contenance de 6a50ca.

Monsieur Lainé Johnny se propose de continuer à cultiver la parcelle précédemment louée par son père.

Le conseil accepte à l'unanimité

Commission projets du 12 novembre 2014

Aérodrome :

La commission a échangé autour du projet de Denis MOLINIER sur des axes de développement de l'aérodrome en utilisant le foncier disponible. L'objectif serait que l'aérodrome soit indépendant économiquement et ne devienne pas une charge pour la commune.

L'aérodrome participe à la notoriété de la commune d'Ecury au niveau régional et les activités existantes contribuent à dynamiser la vie locale et associative (90% des utilisateurs sont issus de l'agglomération Châlonnaise).

Seulement, les revenus d'occupation de l'aérodrome ne sont pas suffisants pour pouvoir rénover, moderniser convenablement ce patrimoine et réaliser des bénéfices. La charge de travail pour le personnel communal pour maintenir en état l'aérodrome se fait au détriment d'autres travaux communaux.

Les projets abordés :

1) La création d'un village aéronautique :

Pour les passionnés d'aviation principalement. L'intérêt pour la commune serait de vendre du foncier au prix du m² constructible et d'apporter de la trésorerie ainsi que de l'activité sur l'aérodrome. Si les terrains venaient à se vendre rapidement, il y aurait une augmentation de la population sédentaire mais également touristique ; cela pourrait dynamiser le site avec des commerces de proximité au niveau de la Ferme St Laurent.

2) La location de terrains pour cultures

20 hectares disponibles, notamment 10 hectares le long de la route et 10 hectares de l'ancienne piste. Mais les revenus annuels seraient de faible importance.

3) La vente de l'ancienne piste de l'aérodrome en terre agricole

10 à 12 hectares seraient concernés ; Il faudrait conserver uniquement la piste pour le modélisme et louer les terrains le long de la route de Châlons.

4) L'augmentation des loyers d'occupations temporaires :

Si la charge pour la commune devenait trop importante lors des prochains exercices, il faudrait envisager d'augmenter les loyers des occupations temporaires, ainsi que les taxes d'atterrissage pour l'ensemble des locataires (à définir).

5) La commission a proposé également de regarder la location des terrains de l'ancienne piste pour l'implantation, en location, d'une ferme de panneaux solaires photovoltaïques (une étude sommaire est à faire).

A ce jour, rien n'a été décidé.

Devenir de l'association de modélisme FARMAN Clément :

La commission souhaite que cette association reste membre de l'association Farman Clément et qu'elle continue d'utiliser le local existant. La commune ne disposant pas de local au sein de l'ancienne école pour la recevoir. Denis Molinier va se rapprocher des 2 Présidents de Farman Clément pour en discuter.

Décorations de Noël : Les décorations seront installées le samedi 6 décembre – 1 sapin de 4 m de haut sur le parking et des décorations sur l'escalier et les fenêtres de la Mairie – les quelques illuminations en état de fonctionnement seront vérifiées et installées le long de la traversés du village.

La commission étudiera pour l'année prochaine l'opportunité de louer des illuminations.

Une enveloppe budgétaire sera à prévoir en 2015 pour financer ces illuminations.

Bornage terrain presbytère : Monsieur et Madame LECLERE Thomas ont fait une proposition d'achat du terrain du presbytère pour un montant de 25 000€.

La délimitation du bornage du terrain et les frais du géomètre doivent être rediscutés entre Madame le Maire et les époux LECLERE.

Point sur les demandes d'urbanisme depuis le mois d'avril : 6 demandes de certificats d'urbanisme ont été demandées en Mairie depuis le mois d'avril ainsi que des déclarations d'intention d'aliéner.

CCMC : voir compte rendu à l'affichage

SMTS :

La dernière réunion du SMTS a eu lieu vendredi 28 novembre à Thibie. Le local que le syndicat occupait dans l'ancienne école d'Ecury, a été rendu libre le même jour.

Les 5 cars ont été vendus avant la rentrée 2014 pour 148 000€. Le syndicat a remboursé le dernier prêt de 30 000€ qui restait à courir.

Monsieur Mary Gilles, le Président avait été nommé liquidateur. Tout le mobilier a été transféré à Thibie pour clôturer la liquidation. Le SMTS versera le solde des comptes aux collectivités adhérentes. Pour Ecury, c'est la communauté de communes qui récupérera l'excédent.

Questions diverses :

Une demande de subvention au Conseil Régional avait été déposée au titre de l'aide aux petites communes pour la réhabilitation de la mairie. Une subvention à hauteur de 4 500€ a été accordée.

Traverse Ecury : la délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée entre la CCMC et la commune. Fin décembre, le département nous informera si Ecury est inscrit, dans son programme de renouvellement de couches de surface pour 2015. Dans ce cas de figure, un appel d'offres pourra être lancé en février et des travaux envisageables au cours du 1^{er} semestre 2015.

Réhabilitation de la mairie : la première réunion de chantier a eu lieu le lundi 17 novembre. L'entreprise Thiriote a commencé les démolitions. La prochaine réunion de chantier aura lieu le lundi 8 décembre.

Le personnel d'airbus s'est rendu sur l'aérodrome d'Ecurey au mois de novembre. Il a effectué des mesures de repérage pour envisager des essais de décollage et d'atterrissage de l'airbus A400M, sur terrain sommaire. Si les mesures prises sont concluantes, l'aérodrome d'Ecurey pourrait être retenu : Affaire à suivre.

Prochaines réunions :

Commission animation : le 9 décembre à 20h30

Commission environnement le 15 décembre à 20h30

Conseil municipal du 5 janvier 2014 à 20h30

Commission travaux le 12 janvier 2015 à 20h30

Levée de la séance à 22h50